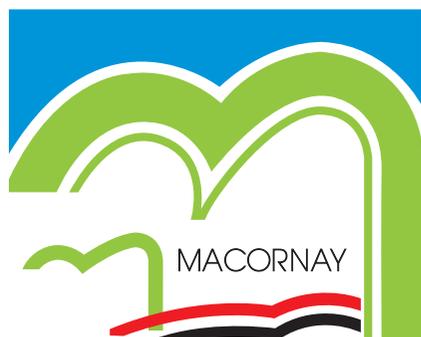




Bulletin Municipal

Janvier 2017

État civil	page 2
Le mot du Maire.....	page 3
Le Plan Local d'Urbanisation (PLU).....	pages 4 à 7
Travaux de voirie	pages 8 à 9
Les échos du commerce.....	page 9
Multi accueil du Val de Sorne.....	page 9
Intégration ECLA et CCVS.....	page 10
Le groupe scolaire et l'ALSH.....	page 11
Vie communale.....	pages 12 à 15
Agenda des manifestations	page 16
Infos pratiques	page 16



Naissances

ILMANE Selma, née le 24 janvier 2016
CRANCE Paolo Franck Gérard, né le 9 mars 2016
CUINET Lucy Emmie, née le 9 mars 2016
CRETET Salomé, née le 27 mars 2016
TE CALO Mila Sothea, née le 12 juin 2016
VUILLET Alizée, née le 20 juillet 2016
PERROD Augustin Roméo Gaspard, né le 14 août 2016
ROY Jules Pierre Jean-Claude, né le 30 août 2016
ER-RKHA Ayman Mohamed Thierry, né le 1er septembre 2016
LUIS Joao Baptiste, né le 13 septembre 2016
LAVERSENNE Tom, né le 29 novembre 2016
FEVRE Maya Maëlys Evelyne, née le 23 décembre 2016

Décès

MEYNIER Odile Marie Geneviève, le 27 janvier 2016 à LONS-LE-SAUNIER
TASSÉEL Simon, le 24 février 2016 à MACORNAY
PÉOT Marcelle Laure née DELCOURT, le 21 mars 2016 à MOREZ
FERLAT Paul, le 23 mars 2016 à LONS-LE-SAUNIER
BECK Jacques, le 24 mars 2016 à MACORNAY (FONTAINE AUX DAIMS)
VINCENT Joseph Gabriel, le 19 mai 2016 à BESANCON
VUITTON Jean-Pierre, le 27 mai 2016 à LONS-LE-SAUNIER
MEYNIER Pierre, le 28 juillet 2016 à LONS-LE-SAUNIER
MAYO Danielle Rose-Marie, le 31 juillet 2016 à LONS-LE-SAUNIER
RAFFIN Gérard Emile, le 5 octobre 2016 à LONS-LE-SAUNIER
VANNIER Graziella, le 14 octobre 2016 à BESANCON
BRULEBOIS Laure, le 19 décembre 2016 à CHAMPAGNOLE

Mariage

le 9 juillet 2016
PELLERIN Olivier Christian Maurice et ARNAL Lucile Marie Estelle

Le mot du maire



Le traditionnel bulletin municipal est l'occasion pour toute l'équipe municipale de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

En 2016, les élus ont été amenés à participer à de nombreuses réunions de travail pour l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme (PLU) qui se substituera au POS actuel.

Le document en phase d'arrêt est maintenant examiné par les différentes structures administratives compétentes.

Deux réunions publiques ont permis d'expliquer les modalités techniques et de présenter les orientations prises par les élus pour l'aménagement de la commune pour les 20 prochaines années. Une enquête publique aura lieu au printemps 2017.

Les travaux d'aménagement de la traversée du village le long de la RD 117 sont maintenant terminés ainsi que l'effacement des réseaux électriques. Les poteaux en béton ont été remplacés par des mâts esthétiques et les fils aériens ont disparu du paysage.

Les nouveaux trottoirs ainsi que ceux qui ont été élargis apportent une meilleure sécurité dans le centre du village où la présence des piétons est accrue avec la proximité de nombreux et dynamiques commerces ainsi que de la crèche.

Le rétrécissement de la largeur de la chaussée complété par les plateaux surélevés oblige à une diminution de la vitesse des véhicules.

Les parkings sont également terminés et permettent des solutions de stationnement adaptées.

Les travaux de remplacement de tous les branchements d'eau en plomb sont également terminés. Ces travaux moins visibles mais néanmoins obligatoires au regard de la loi impactent fortement les budgets communaux.

Le recensement réalisé en janvier 2016 a montré une légère baisse de la population malgré les nouveaux logements locatifs et les nouvelles constructions. De nombreux jeunes quittent le village après leurs études expliquant entre autres cette légère diminution.

L'année 2017 sera une nouvelle année électorale avec les élections présidentielles le 23 avril et le 7 mai suivies des élections législatives le 11 et le 18 juin.

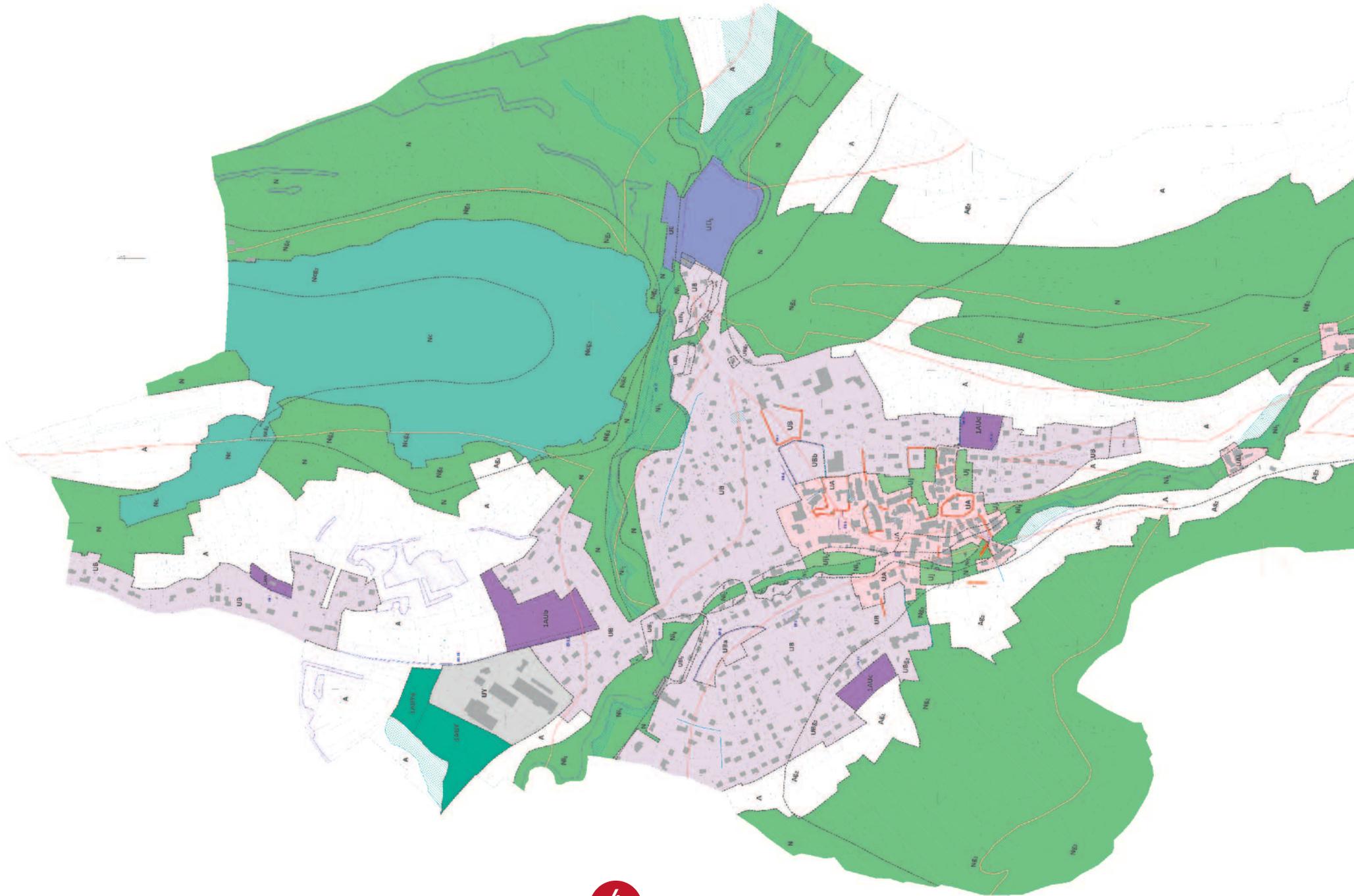
Au 1er janvier 2017, la Communauté de communes du Val de Sorne est fusionnée avec la Communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier dans une nouvelle communauté d'agglomération qui, sans changer de nom, devra redéfinir un mode de fonctionnement et des projets adaptés à ce nouveau territoire. A nous d'y trouver notre place et de faire entendre notre voix dans les projets à venir.

Vous trouverez des explications complémentaires sur ce sujet dans les pages suivantes.

Je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur et de réussite pour 2017.

le Maire,
Michel FISCHER

Plan Local d'Urbanisme de Macornay





Plan consultable en mairie à une échelle assurant une meilleure lisibilité.

Légende

Zones urbaines, dites zones U

- la zone **UA** regroupant les parties anciennes du village et du hameau. Cette zone comprend :
 - le secteur **UA1₁** où le règlement du PPRI s'applique.
 - le secteur **UA1₂** où le règlement du PPRI s'applique.
 - le secteur **UA2** où le règlement du PPRN s'applique.

- la zone **UB**, regroupant les extensions récentes. Cette zone comprend :

- le secteur **UB1₁** où le règlement du PPRI s'applique.
- le secteur **UB1₂** où le règlement du PPRI s'applique.
- le secteur **UB2**, où le règlement du PPRN s'applique.
- le secteur **UBa** faisant l'objet d'une OAP.
- le secteur **UBb** faisant l'objet d'une OAP.
- le secteur **UB_{ANC}** qui concerne les constructions ou parcelles en assainissement non collectif.

- la zone **UJ** correspondant aux espaces de jardins accompagnant le bâti ancien. Cette zone comprend :

- le secteur **UJ1₁** où le règlement du PPRI s'applique.
- le secteur **UJ1₂** où le règlement du PPRI s'applique.
- le secteur **UJ2** où le règlement du PPRN s'applique.

- la zone **UE** qui accueille des équipements collectifs et notamment sportifs, de loisirs ...

Cette zone comprend :

- le secteur **UE1₁** où le règlement du PPRI s'applique.
- le secteur **UE1₂** où le règlement du PPRI s'applique.

- la zone **UY**, zone spécifique accueillant des activités industrielles, artisanales, tertiaires.

Zones à urbaniser, dites zones AU

- la zone **1AU**, couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés dans le cadre du PLU, à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend :

- le secteur **1AUa**.
- le secteur **1AUb**.
- le secteur **1AUc**.
- le secteur **1AUd**.
- le secteur **1AUe**.

- la zone **1AUy**, couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés à l'échéance du présent PLU et destinée à accueillir des activités économiques. Cette zone comprend :

- le secteur **1AUya** qui limite la hauteur maximale des constructions par rapport au reste de la zone.

Zones agricoles, dites zones A

- la zone **A** réservée à l'activité agricole. Elle comprend :

- le secteur **Ag2**, où le règlement du PPRN s'applique.

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- la zone **N** couvrant les secteurs naturels et forestiers de la commune, à protéger en tant que tels. Elle comprend :

- le secteur **Nc** délimite le périmètre de la Côte de Mancy.
- les secteurs **N1₁** et **N1₂** où le règlement du PPRI s'applique.
- les secteurs **N2₁**, **N2₂**, **N1₁g2** et **N1₂g2** où le règlement du PPRN s'applique (avec celui du PPRI pour les indices "i").

----- Limites de zones

Emplacements réservés

Eléments repérés au titre de l'article L. 151-19 du CU :

- Murs et murets à protéger ou à reconstruire
- Venelles à préserver
- Eléments bâtis remarquables à protéger

Eléments repérés au titre de l'article L. 151-23 du CU :

- Ripisylve
- Linéaires boisés (haies, bosquets, vergers)

- Secteurs de la commune soumis à l'aléa "moyen" retrait-gonflement des argiles (BRGM)

- ▨ Espaces de zones humides repérés au titre du R123-11 (version au 31.12.2015)

- ▨ Cavités souterraines



ZONAGE 4 familles de zones

Les zones Urbaines « U »

Ce sont les zones déjà construites et / ou qui possèdent tous les équipements publics nécessaires aux constructions nouvelles qui pourraient voir le jour.

On distingue différentes catégories de zones « U » (UA, UB, UY, UL,...) en fonction du type de construction que l'on y rencontre et de la vocation de la zone.

Les zones à Urbaniser « AU »

Ce sont des zones au caractère agricole ou naturel destinées à être urbanisées.

A l'intérieur de ces zones, il n'y a pas d'équipements publics permettant la construction.

On différencie deux catégories de zones AU :

- Les zones 1AU : les réseaux se trouvent en périphérie de la zone, leur capacité est suffisante pour desservir toute la zone. La zone peut être construite au fur et à mesure que l'aménageur réalise les équipements publics (réseaux), et en respectant les prescriptions émises par le règlement et parfois par les orientations d'aménagement.
- Les zones 2AU : les réseaux ne sont pas à la périphérie de la zone ou n'ont pas la capacité pour desservir la zone et ils doivent être renforcés. Cette zone est strictement inconstructible.

La zone Agricole « A »

C'est la zone réservée à l'activité agricole.

Peuvent être classées en zones agricoles les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Les zones Naturelles « N »

Ce sont les zones naturelles et forestières.

Peuvent être classées en zones naturelles les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- Soit de leur caractère d'espaces naturels.

REGLEMENT 13 articles

Le Code de l'Urbanisme définit 9 destinations ou occupations du sol possibles :

- L'habitation
- L'hébergement hôtelier
- Les bureaux
- Le commerce
- L'artisanat
- L'industrie
- L'exploitation agricole et forestière
- La fonction entrepôt
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.



Article 1
Occupations et utilisations du sol interdites



Article 2
Occupations et utilisations du sol admises à conditions



Article 3
Accès et voirie



Article 4
Desserte par les réseaux



Article 5
Caractéristique des terrains



Article 6
Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques



Article 7
Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives



Article 8
Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété



Article 9
Emprise au sol



Article 10
Hauteur maximale des constructions



Article 11
Aspect extérieur



Article 12
Stationnement



Article 13
Espaces libres, aires de jeux et de loisirs, plantations

Article 14
Obligations imposées en matière de performances énergétiques et environnementales

Article 15
Obligations imposées en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques



Plan Local d'Urbanisme de MACORNAY

Concertation publique - exposition septembre 2016



4 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation / OAP			
<p>Portée réglementaire</p> <p>Les OAP sont opposables au tiers.</p> <p>Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les conditions d'aménagement des secteurs qui vont connaître un développement et une restructuration particulière. La commune précise les orientations à respecter, s'il y a lieu, pour chaque secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectifs d'aménagement Densité Voirie et accès Découpage parcellaire Implantation des constructions ... <p>Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les OAP et en respecter les principes.</p>			
	<p>Deux zones urbaines et cinq zones 1AU font l'objet d'OAP dans le PLU.</p> <p>Celles-ci se composent d'une partie littérale et d'un schéma reprenant les principes d'aménagement opposables au tiers.</p>		
		OAP n°1 pour la zone U1a	OAP n°2 pour la zone U1b
Superficie totale		6756 m ²	6233 m ²
Modalités d'urbanisation		L'opération d'aménagement sera subordonnée à la réalisation des équipements internes à la zone.	L'opération d'aménagement portera sur l'ensemble de la zone.
Densité globale et minimale sur la zone La densité s'entend espaces et équipements publics compris.		13 log / ha soit 9 logements au minimum sur la zone	15 log / ha soit 9 logements au minimum sur la zone
Schéma opposable			

	OAP n°3 pour la zone 1AUa	OAP n°4 pour la zone 1AUb	OAP n°5 pour la zone 1AUc	OAP n°6 pour la zone 1AUd	OAP n°7 pour la zone 1AUe
Superficie totale	2426 m ²	1,97 ha dont 1976 m ² inconstructibles (zone non aedificandi délimitée sur le plan de zonage)	6158 m ²	5751 m ²	1945 m ²
Modalités d'urbanisation	L'opération d'aménagement concernera l'ensemble de la zone.	L'opération d'aménagement pourra se faire en deux tranches maximum selon le découpage exposé ci-dessous.	L'opération d'aménagement est subordonnée à la réalisation de l'accès sur la rue des Sources (ER n°13). L'urbanisation portera sur l'ensemble de la zone.	L'opération d'aménagement portera sur l'ensemble de la zone.	L'opération d'aménagement portera sur l'ensemble de la zone.
Densité globale et minimale sur la zone La densité s'entend espaces et équipements publics compris.	12 log / ha soit 3 logements au minimum sur la zone	10 log / ha soit 18 logements au minimum sur la zone	13 log / ha soit 8 logements au minimum sur la zone	12 log / ha soit 7 logements au minimum sur la zone	15 log / ha soit 3 logements au minimum sur la zone
Schéma opposable					

	OAP pour la zone 1AUX
Superficie totale	2516 m ²
Modalités d'urbanisation	<p>La zone A, B et C pourra être soumise à l'urbanisation indépendamment l'une de l'autre.</p> <p>L'opération de la zone A est subordonnée à la réalisation des équipements internes de la zone : création d'une voie de desserte interne depuis la RD n°17 et réalisation des autres réseaux de voirie.</p> <p>L'opération de la zone B est subordonnée à la réalisation des équipements internes à la zone : aménagement du chemin de longef et réalisation des autres réseaux de voirie.</p>
Densité globale et minimale sur la zone	
Schéma opposable	

Exposition consultable en mairie

Travaux de voirie

Des travaux importants



Durant une bonne partie de l'année 2016, des travaux importants ont été réalisés sur la route départementale 117 dans toute la traversée du village. Ils ont occasionné une gêne temporaire certaine

mais inévitable pour, une fois terminés, aboutir à un confort et une sécurité nettement améliorés avec, de surcroît, un souci de l'esthétique visuel non négligé. A commencer par l'enlèvement des poteaux bétons, plus d'une quinzaine, et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Ces poteaux ont été remplacés par des candélabres mieux intégrés dans le paysage et surtout plus adaptés pour l'éclairage public. La voirie a été entièrement refaite et requalifiée depuis le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'à la sortie en direction de Geruge. Le carrefour avec le chemin de Condamine a été complètement modifié et l'ancien fossé situé dans sa continuité côté gauche de la chaussée a été busé et remplacé par un trottoir. Le cheminement piéton est maintenant nettement amélioré et possible sur toute la traversée de Macornay



aux abords de cette RD 117 très fréquentée. Des plateaux surélevés et un marquage au sol adapté complètent ce dispositif qui contribue à l'embellissement et à l'amélioration notoire de la traversée du village.

Ces travaux ont subi quelques retards essentiellement dus aux conduites de gaz enterrées qu'il a fallu restaurer par endroits et faire traverser la Sorne au bas du quartier des Péchettes.



Arrêt minute

En marge de ces travaux, deux emplacements dits « arrêt minute » ont été matérialisés devant l'épicerie rue du Jura pour permettre aux clients de faire leurs achats en toute quiétude vis-à-vis de la gendarmerie. Ces arrêts ne sont pas faits pour y stationner des heures et encore moins une demi-journée ou une journée complète. De même, il est demandé de ne pas stationner en face de l'autre côté de la chaussée pour ne pas obstruer la voie de circulation.

Place du 19 mars 1962



L'ancien garage Cordier situé face à la mairie a été aménagé en parking avec marquage au sol des emplacements pour véhicules. En hommage aux soldats et civils morts pendant la guerre d'Algérie, il prendra le nom de « place du 19 mars 1962 » date du cessez-le-feu. Une cérémonie officielle avec pose d'une plaque commémorative sera organisée le samedi 1^{er} avril prochain.

LES ECHOS DU COMMERCE

Institut « Secrets de Beauté »



Aurore GENAUDET, 25 ans, a ouvert son institut « Secrets de Beauté » le 1^{er} décembre 2016. Elle vous recevra dans un premier temps le lundi après-midi, du mardi au vendredi de 9 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 15 heures.

Le domaine du loup blanc



Isabelle FROISSARD, 50 ans, a ouvert depuis fin juin 2016 le domaine du Loup Blanc, une hôtellerie et pension pour animaux domestiques. Elle se tient à votre disposition tous les jours sur rendez-vous et peut accueillir actuellement jusqu'à 5 chiens et 6 chats (ou tout autre animal domestique).

COIN SANTÉ

A la résidence Bellecombe,
consultations sur rendez-vous :

Madame Rose Aline GUILLOT,
psychologue
07 83 04 56 58

Monsieur Charles ABEN,
ostéopathe
07 83 28 24 02



Informations sur la structure Multi Accueil du Val de Sorne en 2016

1) fréquentation du multi accueil :

La structure a été fréquentée par 56 enfants au cours de l'année 2016. En fin d'année, environ 23000 heures d'accueil auront été réalisées.

- 31 enfants ont été accueillis en accueil régulier sous contrat ;
- 25 enfants ont été accueillis en accueil occasionnel (halte- garderie).



2) partenariats :

Les enfants ont bénéficié d'ateliers « Bébés lecteurs » au sein de la bibliothèque municipale de Macornay : deux bénévoles de la bibliothèque font régulièrement découvrir de nouveaux livres aux enfants et proposent régulièrement des livres qui reprennent le thème du projet pédagogique.

Une musicothérapeute, Aurélie Mailley, a effectué une intervention ce printemps au multi accueil : sur le thème du Japon et de la mer, à l'aide d'une bande son, elle a amené les enfants à exprimer corporellement les lieux et les animaux que la musique leur évoquait. Une représentation a pu être faite devant les parents lors de la fête de fin d'année.

3) inscriptions et Commission d'admission :

Comment inscrire votre enfant ?

Pour un accueil occasionnel : un rendez-vous est programmé avec la directrice. Lorsque des places sont disponibles l'inscription peut-être effective immédiatement, sinon elle sera différée de quelques mois.

Pour un accueil « urgent » : il existe une place utilisable pendant 2 mois par des parents ayant besoin rapidement d'un mode de garde de « dépannage », c'est le cas lorsque l'un des parents trouve un emploi qu'il doit occuper immédiatement, lors d'un déménagement, ou lors de l'arrêt maladie d'une assistante maternelle, par exemple. Dans ce cas l'inscription peut être effective immédiatement.

Pour un accueil régulier : il faut faire une demande au plus tôt. Un formulaire de demande de réservation, incluant un planning des besoins horaires, doit être rempli. Une commission d'admission examinera les dossiers et attribuera les places disponibles.

Comment fonctionne cette commission d'admission ?

Pour s'assurer que tous les dossiers sont examinés avec équité, la commission d'admission est composée de plusieurs personnes : tous les élus de la commission petite enfance et la directrice de la structure qui présente chaque demande d'accueil. Différents éléments permettent d'attribuer des « points » : le lieu d'habitation de la famille, le lieu d'activité, le nombre d'enfants dans la famille, les besoins spécifiques d'un enfant dû à un handicap ou une maladie, les revenus de la famille, l'adéquation entre les places disponibles et les « emplois du temps » demandés, l'équilibre des groupes d'enfants (en fonction des âges notamment), la mixité sociale. A l'aide de ces critères, la commission établit alors une liste comportant les familles auxquelles une place peut être proposée, et l'ordre d'inscription sur la liste d'attente pour les autres.

La responsable du Multi accueil informe les familles de la réponse qui est faite à leur demande.

Intercommunalité

Intégration à ECLA

Dans la poursuite de la mise en application de la loi NOTRE, les travaux de rationalisation de la carte intercommunale se sont poursuivis en 2016 avec de nombreuses réunions de travail en préfecture de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) composée en partie par un membre de chaque communauté de communes.

L'arrêté pris par Monsieur le Préfet le 29 mars prévoyait un rattachement des communes de la Communauté de communes du Val de Sorne à la Communauté d'agglomération ECLA. Sept communautés étaient concernées par le seuil minimum requis par la loi de 15000 habitants.

Il a fallu ensuite insister dans les différents échanges pour que nous passions à une fusion et non à une absorption, les conditions d'harmonisation des compétences étant très différentes. L'arrêté pris par Monsieur le Préfet le 14 décembre 2016 intègre bien une fusion entre les 2 collectivités. C'est donc une nouvelle structure qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017.

Cette nouvelle collectivité qui garde le nom d'ECLA et dont le siège sera à Lons-le-Saunier doit désigner un nouvel exécutif et redéfinir ses compétences en cohérence avec la loi NOTRE. Un nouvel interêt communautaire ainsi que les compétences optionnelles et facultatives devront être définis dans les 2 ans.

La commune de Macornay aura 2 élus dans cette nouvelle structure composée des 63 conseillers communautaires représentant 32 communes. Un accord local a permis de définir ainsi le nombre de délégués par commune : Lons le Saunier 25

délégués, Montmorot 4, Courlans 2, Courlaoux 2, Macornay 2, Perrigny 2, les autres communes : Bornay, Briod, Cesancey, Chille, Chilly-le-Vignoble, Condamine, Conliège, Courbette, Courbouzon, L'Etoile, Frébuans, Geruge, Gevingey, Messia-sur-Sorne, Moiron, Montaigu, Pannessières, Le Pin, Publy, Revigny, Saint-Didier, Trenal, Verges, Vernantois, Vevy, Villeneuve-sous-Pymont, 1 délégué chacune.

Les deux délégués communautaires pour Macornay sont Michel FISCHER et Alain MAUBEY.

Ce qui change en ce début d'année :

Les agents techniques et les agents de la crèche sont maintenant salariés de la Communauté d'agglomération. Le bâtiment intercommunal devient propriété de notre nouvelle collectivité ainsi que les vestiaires du stade.

Les autorisations d'urbanisme ne seront plus instruites par les services de la DDT, mais par les services d'ECLA. Les Maires restent signataires des documents comme auparavant.

Le paiement des ordures ménagères reste à la redevance pour le moment (pas d'obligation de passer à la taxe dans l'immédiat).

De nombreux points restent à travailler avec tous les élus de la nouvelle collectivité (harmonisation des taux de fiscalité intercommunaux, contenu exact des compétences, montant des dotations de compensation, définition de projets communs...).

Chaque représentant communautaire devra s'investir dans son rôle de délégué pour une intercommunalité juste, respectant à la fois les besoins des zones urbaines, mais également ceux des zones rurales.



Communauté de Communes du Val de Sorne

La Communauté de communes du Val de Sorne créée en 1995 a disparu ce 1^{er} janvier 2017. La loi NOTRE favorisant les regroupements de collectivités aura eu raison de notre structure basée sur la mutualisation des moyens de communes rurales d'un même bassin de vie.

En un peu plus de 20 ans, les communes adhérentes ont su développer une structure où les réalisations furent nombreuses :

- Crèche multi accueil du Val de Sorne en fonctionnement depuis 4 ans et qui ne nous a pas empêché de poursuivre des travaux d'investissement ;
- Vestiaires du foot et éclairage homologué du stade ;
- Achat des bâtiments techniques et administratifs rue Mont Treillien ;
- Travaux de réfection du patrimoine (croix, calvaires, fontaines, Colombier à Vaux...);
- Développement et mise en valeur des sentiers de randonnée ;
- Travaux de voirie importants et réguliers sur toutes les communes : les plus récents pour Macornay : Rue du Jura, Chemin de Condamine, rue Mont Treillien, rue du Tram, des Michollettes... ;
- Création et aménagement de trottoirs (rue du Revermont, rue du Jura) ;
- Convention avec certaines communes pour le déneigement, fauchage des bordures de chaussée ;
- Achat de matériel : tracteur, faucheuse, pelleteuse, balayeuse, remorques... ;
- Sans oublier les travaux menés par les agents techniques au service de toutes les communes : travaux de maçonnerie, aménagement d'aires de jeux, réfection de murs en bordure de rivière, entretien des espaces verts, des cimetières

Quelques chiffres

Montant des investissements sur les 5 dernières années

2012	2013	2014	2015	2016
701 862 €	139 398 €	169 359 €	64 980 €	484 000 €

Taux de fiscalité :

Taxe habitation: 4,86%

Taxe foncière bâtie : 4,10%

Taxe foncière non bâtie : 10,37%

Cotisation Foncière des Entreprises : 3,66%

Le Groupe scolaire intercommunal et l'ALSH Les Loustics

Depuis la rentrée de septembre 2016 le découpage des cycles pédagogiques est le suivant :

Cycle 1 (1^{ers} apprentissages) : Petite, Moyenne et Grande Sections de maternelle.

Cycle 2 (apprentissages fondamentaux) : CP – CE1 et CE2

Cycle 3 (consolidation) : CM1 – CM2 et 6^{ème}

A Macornay, la répartition des 5 classes établie par l'équipe pédagogique est la suivante :

PS (17) - MS (6)	23 élèves	Mme MURAT
MS (10) - GS (14)	24 élèves	Mme VERNIER
CP (11) - CE1 (16)	27 élèves	Mmes TISSOT et BORDINI
CE2 (14) - CM1 (8)	22 élèves	Mme PIERRON
CM1 (5) - CM2 (15)	20 élèves	Mmes PERRIN et SUDAN

Maryline RENAUD et Nathalie PERROD sont les 2 agents (ATSEM) mis à disposition par le SIVOS pour assister les enseignantes auprès des élèves de maternelle, durant le temps scolaire.

Avant les vacances de Noël, notre école intercommunale enregistre un effectif total de 116 élèves. 58 enfants, soit exactement la moitié de l'effectif total, résident sur la commune de Macornay. Les autres enfants sont issus des communes de Bornay, Geruge, Moiron et Vernantois.



Participation de l'école au cross "Mets tes baskets et bats la maladie" organisé par ELA

Les projets pédagogiques 2016-2017 :

Parmi des projets divers et variés, on relèvera notamment un cycle piscine et un séjour. Le cycle piscine pour la classe de Mme Vernier (8 séances en mai- juin pour 24 élèves de maternelle - moyenne et grande sections). Cette année encore, il est entièrement financé par le SIVOS. Le "séjour découverte" à Valras (Hérault), du 27 au 31 mars, pour 42 élèves de CE2, CM1 et CM2. Les enfants pourront y découvrir un environnement marin bien différent de notre environnement jurassien, visiter l'aquarium de Cap d'Agde, s'initier au char à voile, visiter la cité médiévale de Carcassonne (inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO), mais aussi se construire une expérience de vie. Une participation financière exceptionnelle du SIVOS a été décidée sur ce projet (25 € par enfant concerné). Ce soutien financier vient en complément à la subvention annuelle versée à la coopérative scolaire par le SIVOS.

Les Loustics

Les Loustics, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, organisent :

- l'accueil périscolaire tous les jours d'école : le matin, le midi (avec ou sans repas) et le soir.
- Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire)
- l'accueil de loisirs le mercredi après-midi et une partie des vacances scolaires



En extra-scolaire, des activités nombreuses et variées sont proposées aux enfants par des animatrices diplômées (sorties poney, piscine, ski, randonnées pique-nique... Ateliers poterie, travaux manuels...).

Tarifs et inscriptions auprès de l'Equipe des Loustics (Emilie Barbaud, Directrice) - 180 rue du Revermont à Macornay ou 03 84 24 91 49. Retrouvez également les programmes et les fiches d'inscription sur la page Facebook « les Loustics Macornay ».

Vie communale

Du côté de la Résidence Bellecombe

Au début du printemps, les employés communaux ont aménagé et engazonné le parc. Diverses variétés d'arbres et d'arbustes ont été plantés pour apporter de la variété dans les couleurs aux différentes saisons. Ouvert à l'ensemble de la population, on peut désormais s'y promener dans les allées ou s'y reposer sur un banc. Le terrain de « pétanque » est également accessible à tous.

Fin juin, les élus ont convié les résidents à assister à la finale de l'Euro de football dans la « salle de télévision ». Une vingtaine de personnes se sont retrouvées pour un agréable moment de convivialité. Cette expérience, très appréciée, source d'échanges et de relations intergénérationnelles sera renouvelée pour d'autres événements sportifs ou culturels.

2017 verra le début des travaux relatifs à la passerelle qui enjambera le Savignard au fond du parc pour relier le centre du village au secteur des écoles. Le point d'eau central devrait également voir son aboutissement.

Pour terminer, rappelons que le parking à l'arrière de la résidence est réservé aux locataires. Les visiteurs, promeneurs ou adhérents de la bibliothèque doivent se garer sur le nouveau parking face à la boucherie.

Chauffage innovant

Il convient de souligner que la Résidence Bellecombe est équipée d'un système de chauffage gaz dernière génération favorisant le développement durable. Le choix de cette technologie pompe à chaleur absorption gaz répondait en effet aux critères de labellisation BBC pour un bâtiment énergétiquement performant. Grâce aux subventions, la facture finale de cet investissement a pu être divisée par deux, ce qui n'est pas négligeable.



Eau et branchements (suite et fin)

Pour la troisième année consécutive, la commune a poursuivi son programme de mise aux normes des conduites et branchements d'eau potable, le plomb étant désormais prohibé et non réglementaire. En 2016, quarante-sept branchements ont donc été modifiés pour un coût d'environ 70 000 euros. Ces travaux ont concerné la rue de l'Huilerie, la rue de la Fontaine, la rue du stade, le chemin de la Creuse, la rue du Revermont, la rue du Château, la rue des Micholettes et la rue du Tram. Au total, ce sont 112 branchements qui ont été modifiés pour un montant de l'ordre de 180 000 euros.



2017, année d'élections

Présidentielles

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Sénatoriales

La date du dimanche 24 septembre 2017 a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales.

Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.

Quand s'inscrire ?

En principe : avant le 31 décembre

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

- Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :
- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

distributeur automatique de billets

Durant l'été, la société générale a fait procéder à l'enlèvement du distributeur automatique de billets situé entre l'agence postale et la pharmacie malgré les arguments et interventions du Maire, du Conseiller Départemental et du Député. Depuis, la mairie a contacté d'autres banques, certaines ont déjà répondu par la négative ; espérons qu'une réponse positive sera apportée pour satisfaire un réel besoin de ce service de proximité important pour tout un bassin de population.



Nouvelles consignes de tri

OÙ VA QUOI?
www.letri.com

NOUVEAU TRI
TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES

en vrac dans le BAC BLEU
Jetez vos déchets en vrac.
Bouteilles, flacons, sacs et films en plastique
Cartons, cartonnnettes, briques alimentaires
Aérosols, canettes, boîtes de conserve en aluminium et en acier
Tous les papiers se recyclent*

en sac dans le BAC GRIS
Jetez vos déchets en sac fermé.
Déchets d'hygiène, couches, lingettes
Ampoules à filament
vires, vaisselle cassée en petite quantité
Poussière
Restes de repas viande et poisson

dans le COMPOSTEUR
Valorisez les déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin.
Coquilles d'œufs
Épluchures, fruits et légumes abîmés
Marc de café et son filtre, sachets de thé, essuie-tout usagé
Déchets verts (feuilles mortes, fleurs fanées, tige de haies, tonde, cendres sciure et copeaux de bois)
Restes de repas (sauf viande et poisson)

en DÉCHÈTERIE
Avant de jeter pensez à donner vos objets encore en bon état aux ressourceries.
Eclairages
Bois
Gros cartons
Gravats
Ferraille
OU retour en magasin
Mobilier hors d'usage
Pneus
Plastiques et polystyrènes
Déchets toxiques, huiles végétales et minérales, piles et batteries, cartouches d'imprimante
Déchets d'équipement électriques et électroniques

en RESSOURCERIE
Je connais ce qui peut être réparé ou réemployé.
Ce sont des lieux où des **OBJETS** (électroménager, vélo, vêtements, mobilier, vaisselle,...) sont réparés, nettoyés, remis en état pour être revendus à prix réduit. Ayez la réflexion d'y déposer ce qui ne vous est **PLUS UTILE**.
ALCG : Champagne et Morez, EMMAÛS : Saint-Claude, Oasis : Lons-le-Saunier, Association Saint-Michel Le Haut : Saint-Claude

au conteneur à TEXTILE
Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge, bagagerie

au conteneur à VERRE
Bouteilles, bocaux et pots en verre

POUR LE PERSONNEL DE COLLECTE, POUR LES TRIEURS, MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES DE TRI. POUR TOUTES QUESTIONS SUR LE TRI : CONTACTEZ LE SYDOM DU JURA AU 03 84 47 44 41 ou www.letri.com 350, rue René Maire - 39000 Lons-le-Saunier

Pour accentuer encore davantage le recyclage, les consignes de tri ont évolué depuis le 3 octobre dernier. La consigne est simple. Tous les emballages se trient et vont dans le bac bleu : les pots de yaourt, de crème, les emballages de jambon, de céréales, de café sont maintenant recyclables. Le bac bleu continue bien sûr d'accepter les bouteilles et les flacons en plastique, les emballages en carton, les briques alimentaires, les aérosols, canettes, boîtes de conserve en aluminium et en acier, tous les papiers et films plastiques. En la matière, le Jura est encore précurseur car cette consigne ne sera pas généralisée en France avant 2022.

Enquête de recensement 2016

En 2016, la commune a fait l'objet d'un recensement auquel nos habitants ont bien voulu se soumettre. Il en ressort les premières données suivantes :

Nombre de logements	497
Dont résidences principales	444
Dont résidences secondaires ou logements vacants	51
Dont logements non enquêtés	2
Nombre d'habitants en population municipale	976

A noter que le nombre d'habitants en population totale est légèrement supérieur à 1000. La population totale d'une commune est



égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune (par exemple : les élèves

ou étudiants majeurs âgés de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études). La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. A la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

Les associations

FOYER RURAL DE MACORNAY www.foyerruraldemacornay.fr	Anne BOILLEY Pascale ROUSSEY Christine GERMAIN	03 84 24 52 47
ACCA DE MACORNAY	Louis LUX	03 84 43 39 24
FC MACORNAY www.fcmacornay.fr	Fabrice DUTY	03 84 24 88 96
CLUB TEMPS LIBRE LE SAVIGNARD	Alix VINCENT	Annie AUDIER : 06 71 38 63 15
MILLE ET UNE IDEES	Colette LABET	06 31 93 92 40
LES PETITES MAINS	Guilène AILLARD	lespetitesmains@gmail.com
LES GALOPINS	Corinne BERTIN	03 84 43 38 50

Hommage au soldat écrivain Léon Guillot



Léon GUILLOT

Licencié ès lettres,
Sergent au 17^e Régiment d'infanterie,
tué le 20 mai 1915, au Bois d'Ailly.

avril 1882 au hameau de Vaux sous Bornay. Il a été tué dans la région des Hautes de Meuse au bois d'Ailly le 20 mai 1915 où un premier obus l'a enseveli jusqu'au cou et un second lui a fendu la tête.



Il reçut la médaille militaire à titre posthume et la Croix de Guerre épinglées sur le drapeau tricolore recouvrant son cercueil lorsque son corps fut inhumé le 29 mai 1921 dans le caveau familial du cimetière de Macornay.



Son éloge funèbre souligna que le soldat fut digne du poète et ses écrits d'une immense érudition.

Les personnes férues d'histoire qui souhaitent en savoir plus sur le Sergent Léon Guillot et ses écrits peuvent s'adresser à la

directrice de l'école qui effectue un travail sur ce soldat écrivain avec ses élèves.



Les chèvres de Pan

*Chèvres blanches de Pan, j'ai sucé vos mamelles
Lorsque, bien jeune encor, pour apaiser mes pleurs,
Vous tendiez à ma soif ces amphores jumelles
Où je buvais le suc mystique et doux des fleurs.*

*Votre amour inquiet veilla sur mon enfance ;
Vous erriez tout le jour à l'écart des maisons,
Mais, dans la nuit sereine, 6 chèvres du silence,
J'ai dormi bien souvent sur vos riches toisons.*

*Puis vous m'avez conduit jouer sur les collines
Où vous m'avez appris la source et le rocher,
Le printemps qui fleurit les blanches aubépines
Et parfume le miel mûri dans le rucher.*



Le CCAS

Le CCAS a organisé le repas annuel des aînés le dimanche 27 novembre 2016. 103 convives ont pu partager un moment agréable et convivial. La table avait été préparée par les membres du CCAS et le repas par le traiteur lédonien PERNIN.



En 2016, le CCAS a offert 80 cartes "avantages jeunes" aux collégiens et lycéens de la commune de la 6^{ème} à la terminale. Pour en profiter à la rentrée prochaine (septembre), il suffit d'en faire la demande en mairie avant l'été (juin).



Vaux sous Bornay



Un parking a été créé rue de l'Huilerie au hameau de Vaux sous Bornay. C'est un terrain qu'occupait Monsieur Dérumez et qui a été acquis par la commune après son décès lors de la vente de la propriété. Situé au cœur du hameau, sur une portion de rue étroite, il offre une possibilité de stationnement bien appréciée.



Fleurissement



Le fleurissement de notre village est effectué par une équipe de Macornensiennes et Macornensiens, bénévoles et dynamiques, assistée de Gilles l'employé communal. Tout au long de la saison, elle œuvre pour

rendre le village agréable pour les habitants et participe à la mise en valeur de la commune. En 2016, la saison a débuté par la journée de plantation le samedi 21 mai et s'est clôturée le 14 octobre par un pot de remerciements.



Merci à toute l'équipe. Si vous voulez vous joindre à eux, vous serez les bienvenus.



100 ans pour Noël 104 ans pour la fête de la musique

Madame Marie Louise VUITTON a eu 100 ans ce 25 décembre 2016. Elle habite toujours dans sa maison de la rue du Tram à Macornay et elle a encore comme on dit « toute sa tête ». Pour cet anniversaire un peu particulier, le Maire et quelques élus lui ont rendu visite pour marquer l'évènement.



A noter que la doyenne du village est Madame Andrée PARISOT née le 20 juin 1913 et qui aura donc 104 ans le 20 juin prochain, jour de la fête de la musique.

Les agents communaux

BOIMOND Catherine
Elle assure le secrétariat de la mairie depuis 1992.



ROUSSEY Pascale
Elle est en poste à l'agence postale depuis 2007.



GAILLARD Gilles
Il est agent d'entretien polyvalent depuis 2005.



Camuset Séverine
Elle est secrétaire du SIVOS depuis 2002.

Agenda 2017

Samedi 7 janvier 2017
Dimanche 8 janvier 2017
Samedi 11 février 2017
Vendredi 17 février 2017
Dimanche 19 février 2017
Dimanche 5 mars 2017
Dimanche 12 mars 2017
Mardi 21 mars 2017
Dimanche 26 mars 2017
Samedi 1 avril 2017
Dimanche 30 avril 2017
Vendredi 5 mai 2017
Samedi 6 mai 2017
Dimanche 7 mai 2017
lundi 8 mai 2017
Samedi 13 mai 2017
Dimanche 14 mai 2017
Mardi 16 mai 2017
Samedi 27 mai 2017
Dimanche 11 juin 2017
Dimanche 18 juin 2017
Vendredi 30 juin 2017
Dimanche 10 septembre 2017
Mardi 12 septembre 2017
Vendredi, 15 septembre 2017
Dimanche 1 octobre 2017
Samedi 7 octobre 2017
Vendredi 13 octobre 2017
Samedi 14 octobre 2017
Dimanche 15 octobre 2017
Mardi 17 octobre 2017
Samedi 21 octobre 2017
Dimanche 22 octobre 2017
Samedi 4 novembre 2017
Samedi 11 novembre 2017
samedi 18 novembre 2017
Dimanche 26 novembre 2017
Samedi 2 décembre 2017
Dimanche 3 décembre 2017
Vendredi 8 décembre 2017
Samedi 9 décembre 2017
Mardi 19 décembre 2017

Vœux du maire
Belote du temps libre
Souper dansant du foot
Veillée Folk du foyer rural
Repas choucroute du Temps Libre
Loisirs créatifs du Foyer rural
Carnaval des Petites Mains
Grenouilles du Temps libre
Festival des chorales du Foyer rural
Commune : Place du 19 mars
Journée du Souvenir
Théâtre amateur / foyer rural
Théâtre amateur / foyer rural
Théâtre amateur / foyer rural
Armistice
Troc jardin du foyer rural
Méchoui de l'ACCA
Repas du Temps Libre
Soirée Moules Frites du foot
Vide grenier du foyer rural
Fête de la Musique du foyer rural
Fête de l'Ecole
40 ans du foyer rural
Reprise du Club du Temps Libre
A.G. de l'école
Troc Jardins du foyer rural
Puces des Galopins
Bourse aux livres du foyer rural
Bourse aux livres du foyer rural
Bourse aux livres du foyer rural
A.G. du Temps Libre
Exposition Peintures
Exposition Peintures
Puces des Galopins
Armistice
Loto du foot
Repas du CCAS
Téléthon
Belote de l'ACCA
Petites Mains
Marché de Noël
Repas de Noël du Temps Libre

Infos pratiques

Mairie

Secrétariat assuré par **Catherine BOIMOND**
Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h / 14h-18h
mercredi : 8h30-12h
vendredi : 8h30-12h / 14 h-16h45
1 place Jean Moulin - 39570 Macornay
Tél. 03 84 47 00 79
Courriel : mairie@macornay.fr
Site : <http://www.macornay.fr>

Agence postale

Accueil assuré par **Pascal ROUSSEY**
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 10h à 12h30.
Tél. : 03 84 86 03 79
Levée du courrier
En semaine : 15h30 - Le samedi : 11h15

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

4 Avenue du 44^e Régiment d'Infanterie
39000 LONS LE SAUNIER
Tél : 03 84 24 46 06
Courriel : contact@ecla-jura.fr
Site : www.ecla-jura.fr

Ecoles

80 Rue du Revermont, 39570 Macornay
Primaire : Tél : 03 84 24 14 43
Maternelle : Tél 03 84 47 30 53

SIVOS

Secrétariat assuré par **Séverine CAMUSET**
Horaires d'ouverture :
lundi de 9h à 12h30
mardi de 9h à 12h30
1 place Jean Moulin - 39570 Macornay
Tél. : 03 84 47 00 79
Courriel : sivos@macornay.fr

Crèche Multi-accueil du Val de Sorne

Direction assurée par **Audrey BRAYARD**
165, rue du Jura - 39570 Macornay
Tél. : 03 84 25 54 39
Courriel : creche.valdesorne@orange.fr

Centre médical

Tél. secrétariat : 03 84 43 96 60
Tél. Médecins : 03 84 43 29 09
et 03 84 43 96 56
Tél. Dentiste : 03 84 43 96 65
Tél. Infirmier : 03 84 43 96 55

Cabinet Kinésithérapeute

Tél : 03 63 67 28 74

Pharmacie

Tél : 03 84 47 38 32

Ostéopathe

Charles ABEN
Résidence Bellecombe
Tél : 07 83 28 24 02

Psychologue

Rose Aline GUILLOT
Résidence Bellecombe
Tél : 07 83 04 56 58

Ramassage des ordures

Le ramassage des ordures est assuré par le SICTOM.
Poubelles grises tous les lundis dès 5h00
Poubelles bleues tous les 15 jours les lundis dès 5h00 (semaine n° impairs)
Déchetterie la plus proche :
Messia-sur-Sorne du lundi au samedi
HIVER : 8h30-12h / 13h30-17h30
ÉTÉ : 8h30-12h / 13h30-18h30